

Pluie de convocations à Bure

INFORMATION À DIFFUSER
LARGEMENT



En septembre dernier le juge d'instruction de Bar-le-Duc a supervisé une série de perquisitions opérées le 20 septembre 2017 dans le cadre d'une commission rogatoire suite aux dégradations commises à l'Hôtel- restaurant du site de l'Andra à Bure durant la semaine d'action de juin 2017.

Dans ce cadre, des enquêteurs de la Section de Recherche criminelle de la gendarmerie de Nancy mènent une enquête poussée qui s'étend plus largement aux événements antérieurs de l'été 2016, des 23 et 30 janvier 2017, du 18 février 2017, de mai 2017, de juin 2017, du 14 juillet 2017 et du 15 août 2017 et sans doute davantage. Depuis janvier 2017, les convocations en audition libre ou les citations à comparaître au tribunal se succèdent aléatoirement auprès de personnes dont les plaques d'immatriculation ont été relevées à l'occasion de ces événements, de personnes contrôlées ou conduites aux postes lors de contrôles routiers à différents moments de l'année, de personnes prétendument identifiées sur des photos, par leurs affaires perdues ou par des agents lors de journées de mobilisation, ou encore de militant-e-s associatifs en lutte contre le projet Cigéo.

Nous avons de bonnes raisons de penser que ces convocations vont aller en s'intensifiant au cours de l'année 2018 et qu'elles visent, à travers des enquêtes préliminaires liées aux plaintes en série déposées par des responsables de l'Andra ou des poursuites engagées à l'initiative du procureur de la république, à nourrir une procédure bien plus lourde destinée à étouffer la lutte avec sa judiciarisation et une intimidation policière (déjà très perceptible sur le terrain avec une présence constante et des coups de pression de la part des gendarmes mobiles). L'association de malfaiteurs est un cadre judiciaire maintes fois décrit, flou, fondé sur du délit d'intention et nourri par des présumés sécuritaires du ministère de l'Intérieur. Sous couvert de convocation en audition libre ou en qualité de témoin, il s'agit progressivement de nourrir un dossier inconsistant au départ à à charge à l'arrivée. La méthode éprouvée en d'autres endroits est perverse et épuise les énergies, suscite les peurs, dissocie les militant-e-s avant de faire tomber un couperet judiciaire de milliers

de pages quelques années plus tard, en resserrant le champ sur quelques obstiné-e-s considéré-e-s comme responsables en fin de course.

Face à cette répression de basse intensité, il est essentiel d'être solidaire-s contre la volonté de scinder le mouvement par les menaces, l'intimidation, de montrer notre cohésion au-delà de notre diversité d'opinions et de pratiques. C'est en communiquant sur les convocations, en nous tenant informé-e-s les un-e-s les autres, en définissant collectivement nos lignes de défense et de résistance, en conservant notre farouche et joyeuse détermination à résister et en refusant de nourrir les fantasmes sécuritaires avec des déclarations en audition, que nous disperserons le fantasme d'une association de malfaiteurs, là où il y a surtout de notre part l'expression d'un furieux sentiment d'injustice et de révolte. Face une corruption organisée, institutionnalisée autour d'un projet radioactif qui progresse proportionnellement à l'omerta, la résignation et les mensonges scientifiques qu'il génère, nous ne nous laisserons pas atomiser, nous sommes nombreuses à vouloir vivre, créer et lutter ici, avec une vision politique et sociale qui va au-delà de la seule lutte antinucléaire !

Des chouettes hiboux de la legal team de Bure

AGENDA

Un atelier d'autodéfense juridique face aux auditions aura lieu à Bure le 21 janvier dans l'après-midi à la Maison de Résistance, au lendemain de l'Assemblée de lutte du 20 janvier.

EN CAS DE CONVOCATION OU D'INTERPELLATION

Contactez arr@riseup.net

- * Si vous avez été contrôlé-e-s et/ou conduit-e-s au commissariat pour un délit quelconque autour de Bure
- * Si vous êtes convoqué-e-s, afin que nous en discussions ensemble plutôt que vous restiez isolé-e-s face à cela
- * Si vous avez été convoqué-e-s et auditionné-e-s par la police, pour que nous puissions déterminer ensemble des implications
- * Si vous êtes convoqué-e-s devant un tribunal, pour une assistance juridique »

La legal-team de Bure, le 5 janvier 2018